

DEFENSE TICKET PRIVE/MISSION

DEFENSE TICKET DOM/TRAVAIL

Pour les militaires

Réduction : Tarif 50% ou ticket gratuit

⊕ 2e classe

⊙ trajet simple

OU L'UTILISER ?

- Pour un trajet simple* entre deux gares* ou points d'arrêts* belges, points frontières inclus.

POUR QUI ?

- Les militaires en service, en uniforme ou en civil.
- Les aumôniers, les officiers de réserve et les sous-officiers de réserve qui ne sont pas dégagés de leurs obligations militaires.
- DEFENSE TICKET PRIVE/MISSION : Pour vos déplacements privés ou missions.
- DEFENSE TICKET DOM/TRAVAIL : Pour vos déplacements domicile – travail.

OU L'ACHETER ?

- Via le site internet sncb.be (nominatif).
- Vous pouvez acheter votre ticket maximum 31 jours à l'avance.
- Vous êtes en possession d'un code unique SNCB fourni par la Défense. Il y a deux sortes de vouchers : un pour vos déplacements privés ou missions (DEFENSE TICKET PRIVE/MISSION, au Tarif 50%) et un pour vos déplacements domicile-travail (DEFENSE TICKET DOM/TRAVAIL, gratuit).
- Téléchargez votre ticket en PDF (et imprimez si vous le désirez).

Remarque :

DEFENSE TICKET PRIVE/MISSION : si vous effectuez un aller-retour le weekend, achetez un WEEKEND TICKET.

SUR QUEL SUPPORT ?

- PDF

COMMENT L'UTILISER ?

- Au moment du voyage, vous devez être en possession de votre ticket en 2^e classe
- Votre ticket est valable pour le trajet*, dans la classe et à la date mentionnés sur celui-ci.
- Vous pouvez arriver à votre destination par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par un itinéraire alternatif*.
- Si votre gare* de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone*, vous pouvez circuler librement toute la journée à l'intérieur de la zone*, sans en sortir.

Si votre gare de départ et votre gare de destination font partie de la même Zone*, il vous permet de voyager de façon illimitée à l'intérieur de la Zone*, sans en sortir.

- Vous ne pouvez pas vous éloigner de votre gare* de départ pour y repasser ensuite ou dépasser votre destination pour y revenir sans être en possession du titre de transport supplémentaire qui couvre le(s) trajet(s) aller-retour.
- Vous pouvez voyager jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.
- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem, (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous), votre ticket est pourvu d'un code-barres qui ouvre les portiques à l'aéroport.
- **Attention** : Les militaires en activité de service, ainsi que les militaires rejoignant leur domicile après passage au centre de recrutement et de sélection, ou rejoignant leur caserne de leur première affectation, doivent se munir d'un DEFENSE TICKET. Toute autre attestation n'est pas acceptée.

A QUEL PRIX ?

- DEFENSE TICKET DOM/TRAVAIL : Vous voyagez gratuitement en 2^e classe dans le cadre d'un déplacement domicile - travail.
- DEFENSE TICKET PRIVE/MISSION : Vous voyagez au Tarif 50%* en 2^e classe dans le cadre de vos déplacements privés ou missions.

Ticket simple* : vous payez votre ticket pour l'itinéraire le plus court en kilomètres entre votre gare* de départ et de destination ainsi qu'en fonction de votre classe de voyage. La réduction de 50% s'applique uniquement sur la partie du ticket simple au Tarif Standard excédant le montant fixe (voir [Lexique](#)). Toutefois, il existe toujours un prix minimum par trajet simple et par classe de voyage, qui correspond au prix de la distance minimale tarifée* (voir point suivant).

La distance minimale tarifée* est de 3 km ; la distance maximale tarifée* est limitée à 150 km par trajet simple.

COMMENT PASSER DE 2^E EN 1^E CLASSE ?

- Vous êtes déjà en possession de votre titre de transport valable en 2^e classe.
- Vous achetez (à l'automate, au guichet, online sur [sncb.be](#) (nominatif), via l'app SNCB (nominatif) ou dans le train au Tarif à Bord*) un ticket surclassement* simple ou aller – retour supplémentaire. Le prix est calculé en effectuant la différence :
 - en semaine : entre les prix des 2 classes du Tarif Standard* pour le trajet que vous effectuez réellement en 1^e classe.
 - le week-end et jours fériés : entre les prix des 2 classes du Tarif 50%* pour le trajet que vous effectuez réellement en 1^e classe.

Le prix de ce ticket surclassement* est égal ou supérieur au prix minimum du ticket de 1^e classe.

- Vous pouvez également acheter, au guichet ou à l'automate, une carte de 10 surclassements* au Tarif Standard* pour un même trajet*.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem avec un DEFENSE TICKET PRIVE/MISSION, le prix du SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* est ajouté au prix de votre ticket.
- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem avec un DEFENSE TICKET DOM/TRAVAIL, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* est ajouté à votre ticket. Le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT est pris en charge par la Défense.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* de correspondance*, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* n'est pas dû.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* sur votre itinéraire le plus court en kilomètres et que vous y effectuez une interruption* de voyage, acquittez-vous également d'un SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* séparé.

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Votre ticket n'est pas remboursable.
- En cas d'absence de voiture de 1^e classe ou de voiture déclassée, votre ticket de 1^e classe (ou ticket surclassement*) complètement ou partiellement utilisé en 2^e classe est remboursable, à savoir la différence de prix entre les 2 classes du ticket au Tarif Standard* ou au Tarif 50%* pour le trajet réellement effectué. Demandez une attestation au personnel d'accompagnement du train et présentez-vous au guichet dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse.
- Les cartes de 10 surclassements* complètement inutilisées sont remboursables le jour même dans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat, au Service clientèle ou éventuellement, dans la mesure du possible, au guichet. Passé ce délai, ces cartes ne sont plus remboursables. Les cartes partiellement utilisées ne sont jamais remboursables.

QUE PERMET MON TICKET ?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**
Oui. Vous pouvez interrompre* votre voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* situé sur votre itinéraire le plus court en kilomètres, et ce, dans le sens de votre destination.
- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**
Oui. Le changement est autorisé sur votre itinéraire le plus court en kilomètres moyennant l'achat d'un nouveau titre de transport, couvrant la distance entre n'importe quelle gare sur cet itinéraire et votre nouvelle destination. Si vous l'achetez à bord du train, il est majoré du supplément «Tarif à bord »*.
- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?**
Oui. Vous pouvez utiliser un autre titre de transport avant ou après votre ticket.
Si un autre titre de transport est utilisé avant ou après un 1^{er} titre de transport, ceux-ci sont considérés comme un seul titre de transport et les facilités de l'itinéraire alternatif* sont d'application. Vous présentez toujours vos deux titres de transport pour le contrôle dans le train.